

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

N° 66, juillet 2011

Pourquoi Altersécurité infos ?

La sécurité et la santé au travail sont désormais des sujets d'actualité qui intéressent le grand public. Il faut s'en féliciter, tant ce débat public contribue à renforcer l'attention portée à ces questions cruciales. Toutefois, il est encore nécessaire de diffuser sur ces questions une information plus spécialisée à destination des personnes plus spécifiquement concernées.

C'est la vocation d'Altersécurité qui, fort de l'expérience des intervenants de Point Org Sécurité, entend informer plus spécialement les employeurs et les salariés sur leurs droits et devoirs en matière de santé et de sécurité au travail. Altersécurité ne prétend pas être exhaustif, mais souhaite susciter l'attention de ses lecteurs sur l'actualité des risques professionnels.

Cette démarche repose sur quelques solides convictions. La première est que la prévention est la clef de voûte de la lutte contre les risques et qu'il n'y a pas de prévention efficace sans une bonne information. La seconde est que les risques évoluent sans cesse, à mesure que le travail lui-même se transforme et que les connaissances évoluent. La troisième est que cette mise à jour permanente de nos savoirs et de nos pratiques doit s'appuyer sur de multiples disciplines.

En effet, pour bien combattre les risques, il faut les connaître et pour les connaître, il faut se nourrir des recherches accomplies dans des domaines d'expertise aussi variés que le droit, la médecine, la sociologie, la psychologie, l'ergonomie, l'économie ou encore le management. C'est ainsi, en croisant les savoirs et les expériences les plus diverses que nous souhaitons contribuer à la nécessaire sensibilisation aux risques professionnels.

www.altersecurite.org

Éditorial

Une vision globale de la sécurité au service de l'évaluation des risques

Bien sûr la sécurité repose sur l'établissement de normes, des règles et de procédures à respecter. Bien sûr, elle fait appel à des connaissances techniques. Mais, comme le relève un récent dossier de *La Tribune* consacré à la sécurité industrielle (voir page 2), elle ne peut se limiter à cela. Elle doit aussi prendre en compte d'autres aspects, moins rassurants parce que plus insaisissables, comme le management et les comportements humains.

Pour une approche pluridisciplinaire

Comme l'écrivent fort bien les fondateurs de l'Institut pour une culture de la sécurité industrielle (www.icsi-eu.org), *"la réglementation ne suffit pas. Les progrès en sécurité industrielle ne peuvent venir que des entreprises elles-mêmes à l'intérieur desquelles doit se développer une culture de la sécurité"*. Et ils précisent que cette dernière *"passe nécessairement par une approche pluridisciplinaire englobant de manière systémique toutes les dimensions du risque industriel : évolutions technologiques, rôle du facteur humain, dimensions économique, juridique, managériale, organisationnelle et sociale dans l'entreprise"*. Ces observations ne peuvent laisser insensibles les professionnels de la pré-

vention des risques, qu'ils interviennent ou non dans le secteur industriel.

Prendre en compte tous les paramètres

En effet, l'évaluation des risques, notamment en vue de réaliser un document unique, exige également une vision globale des nombreux paramètres impactant la santé et la sécurité des travailleurs. Ainsi, pour juger des risques présents sur une chaîne de production, il faut bien sûr s'assurer du respect des normes techniques de sécurité relatives aux machines utilisées. Mais il faut aussi prendre en compte des questions organisationnelles, managériales, culturelles et économiques. En effet, les risques peuvent, par exemple, être décuplés lorsqu'une entreprise sous-traitante est continuellement mise sous pression pour respecter les délais de production exigés par ses donneurs d'ordre.

Aller sur le terrain

L'évaluation des risques exige donc de replacer l'entreprise - et chacun des postes de travail - dans un environnement complexe qu'il s'agit d'observer de façon globale et surtout en se rendant sur le terrain. C'est du moins ainsi que procèdent les intervenants de Point Org Sécurité. ■

Focus

Une société de plus en plus allergique au risque ?

Notre société est-elle devenue plus frileuse et timorée face aux risques nécessairement induits par toute activité, notamment de nature technologique ? Pour Gilles Motet, professeur à l'INSA de Toulouse et directeur scientifique de la Fondation pour une culture de la sécurité industrielle, elle est plutôt *"de plus en plus allergique aux dommages, et c'est une bonne chose. Il y a peu, on pouvait considérer que le progrès scientifique avait un prix, une sorte de tribut à payer pour profiter de ses avantages. Aujourd'hui, la société n'accepte plus ce principe. C'est pour cela qu'il faut accompagner les progrès scientifiques et techniques par de nouvelles connaissances sur la gestion des risques"* (*La Tribune*, 28/06/11). Une façon de dire qu'une prévention scrupuleuse des risques est aujourd'hui indispensable à la marche du progrès scientifique et à celle des entreprises. ■

Lu pour vous

La sécurité : "une affaire d'hommes et de culture"

"Incendies, explosions, fuites d'hydrocarbures ou de produits chimiques... La liste est longue, hélas, des incidents ou accidents qui émaillent régulièrement la vie de nos entreprises industrielles. [...] Pourtant, les pouvoirs publics empilent réglementation sur réglementation pour tenter de limiter les accidents [...]. Les entreprises travaillent d'arrache-pied sur le sujet, traquant la plus petite dérive. Mais l'homme et ses constructions restent faillibles. Même sur les sites présentant le plus de dangers potentiels, la routine finit par s'installer et les bons réflexes par s'oublier", expliquent les intervenants d'un récent dossier du quotidien *La Tribune* consacré à la sécurité industrielle.

L'excellence technique ne suffit pas

En effet, la sécurité ne saurait se limiter à la technique. Elle est tributaire des hommes. "À chaque accident, le réflexe est le même : trouver la faille technique. La vanne défectueuse, la canalisation trop ancienne, le joint qui a lâché... Mais la sécurité industrielle est aussi une affaire d'éducation des hommes", rappellent les experts du secteur. Ainsi de Jean-Marc Jaubert, directeur sécurité industrielle de Total qui souligne que "l'homme est faillible, certes, mais il est essentiel pour maintenir la sécurité. C'est grâce aux connaissances et au professionnalisme des équipes qu'il y a des boucles de rattrapage."

La quête de sécurité, un "acte managérial avant tout"

Confronté à un taux d'accidents du travail supérieur à celui de ses concurrents, le groupe chimique Arkema partage ce volontarisme. "Nos résultats sécurité s'affichent chaque jour sur l'Intranet du groupe, toutes les réunions commencent par un rappel des consignes de sécurité, à chaque réunion du Comité exécutif est présenté le taux de fréquence d'accidents du mois en cours", détaille Jean Morch, le directeur sécurité environnement du groupe. Cet engagement de l'ensemble de la chaîne hiérarchique est jugé crucial. "C'est d'abord un acte managérial. La direction du groupe est complètement porteuse de ce message et, sur le terrain, chaque manager est là pour



relayer cet impératif : par ses actes, par ses décisions, par son comportement, etc.", explique encore Jean-Marc Jaubert.

Acquérir et diffuser une culture de la sécurité

Toutefois, la sécurité industrielle ne peut être traitée uniquement en interne. Elle nécessite de diffuser également une culture de la sécurité parmi toutes les parties prenantes de l'entreprise, et dans la société entière à commencer bien sûr par les riverains des sites industriels. C'est la raison pour laquelle, en 2003, après la catastrophe d'AZF, des industriels (Total, Rhodia, EDF, Airbus...) des centres de recherche (CNRS, Ineris, et des collectivités locales (Communauté urbaine du Grand Toulouse et Région Midi-Pyrénées) ont créé à Toulouse un Institut pour une culture de sécurité industrielle (ICSI). "L'analyse des causes des accidents et incidents graves, dans des installations de plus en plus complexes, démontre que, pour une part minoritaire, elles sont d'origine technique (conception, équipements) et pour une forte majorité d'origine organisationnelle ou comportementale, facteurs communs à toutes les entreprises quelle que soit leur branche d'activité.", expliquent ses fondateurs.

De la sorte, ils soulignent un point essentiel : la sécurité ne saurait résulter seulement de normes ou de réglementations, si contraignantes soient-elles, mais qu'elle doit pouvoir s'appuyer sur une culture voire même un état d'esprit qu'il convient de diffuser dans l'entreprise et de cultiver au quotidien. Une observation qui vaut aussi au-delà du secteur industriel. ■

Pour aller plus loin : Dossier spécial "Sécurité industrielle" in *La Tribune*, 28/06/11 ; le site de l'ICSI : www.icsi-eu.org

L'impact des conditions de travail sur les dépenses de santé

L'Institut de recherche et documentation en économie de la santé a réalisé une étude visant à "estimer l'impact de certaines conditions de travail sur des indicateurs de dépenses de santé". Présentée dans un récent document de travail, elle repose sur l'analyse des pratiques médicales d'un échantillon de salariés âgés de 18 à 65 ans.

"Nos résultats confirment que les conditions de travail semblent bien être à l'origine d'un accroissement des dépenses de santé. Les trois formes de pénibilités retenues (pénibilité physique actuelle, pénibilité physique passée et risques psychosociaux) induisent des modifications dans la consommation ambulatoire, dans la prise d'arrêts de travail et dans les hospitalisations. De plus, nous mettons aussi en évidence un effet supplémentaire du cumul des risques professionnels sur les dépenses de santé. Ainsi selon la méthode d'estimation retenue, les individus soumis au cumul des trois risques étudiés ont entre 22,4 % et 25,1 % de consultations en plus relativement aux salariés sans exposition, entre 46,3 % et 56,1 % d'arrêts de travail en plus et entre 27,2 % et 35,9 % d'hospitalisation en plus", indiquent les auteurs. Leurs travaux démontrent aussi l'impact considérable des risques psychosociaux sur le nombre d'arrêts de travail. En effet, la part du nombre de patients arrêtés attribuable au risque psychosocial est de 18,3 % pour les hommes et de 42,7 % pour les femmes, soit une part de 31,5 % pour l'ensemble de la population. Si bien que, selon ces évaluations, "le risque psychosocial serait responsable du tiers des arrêts de travail pris pendant la durée de l'enquête".

De façon plus générale, cette étude "souligne aussi l'importance de l'impact réel du travail sur les dépenses de l'Assurance maladie". Si bien que, comme l'écrivent les auteurs, "l'ensemble de ces résultats met en évidence l'intérêt de favoriser l'efficacité du système de prévention des risques professionnels et peut être utile à la réflexion sur les dispositifs de prévention des risques professionnels aujourd'hui en place et à la construction de nouvelles mesures". On ne saurait mieux souligner que la prévention des risques représente, pour la société, non pas un coût, mais un investissement financièrement rentable, en plus d'être moralement incontournable.

Pour aller plus loin : "L'influence des conditions de travail sur les dépenses de santé", par Thierry Debrand, document de travail n°41, téléchargeable librement sur www.irdes.fr.

Dossier

Travailleurs intérimaires et saisonniers : comment mieux assurer leur sécurité ?

Les mois de vacances sont propices au recrutement de travailleurs temporaires. Or, ces derniers constituent une population particulièrement exposée aux risques professionnels. Placés en situation permanente de nouveaux embauchés, ils sont soumis à des changements de postes fréquents et interviennent de surcroît dans des secteurs d'activité à risques comme l'agriculture. Ils présentent donc un taux d'accident bien supérieur à celui des autres travailleurs. Voici quelques conseils permettant d'améliorer leur intégration et leur sécurité.

Une population plus exposée aux risques

Très présents dans le tourisme et l'agriculture, les travailleurs saisonniers et intérimaires constituent une population plus exposée que la moyenne aux risques professionnels. Comme le souligne l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), "chez les intérimaires, on constate que la fréquence et la gravité de leurs accidents du travail sont 2 fois plus grandes que celles de l'ensemble des travailleurs". Selon la base de données INRS EPICEA, parmi les 9.981 accidents mortels survenus depuis 1990, 1.338 ont concerné de nouveaux embauchés (moins de 3 mois d'ancienneté), soit 13,4 %. Parmi ces nouveaux,

Une obligation : recenser dans le document unique, les risques des postes occupés par des travailleurs temporaires

"Comme pour ses salariés permanents, le responsable de l'entreprise doit prévenir les risques professionnels auxquels sont exposés les intérimaires. Toutes les entreprises ont désormais l'obligation de formaliser les résultats de l'évaluation des risques dans un document unique", rappelle l'INRS. Cette obligation n'est pas de pure forme. En effet, son élaboration est l'occasion d'identifier les facteurs de risque qui touchent parfois des postes de travail particulièrement occupés par des travailleurs temporaires ou saisonniers. De surcroît, précise encore l'INRS, "le législateur a introduit la notion de postes à risques particuliers pour les intérimaires". C'est le chef d'entreprise qui doit dresser la liste des postes présentant des risques particuliers pour leur santé et leur sécurité. ■

33,4 % (447 victimes) sont sous contrat à durée indéterminée, 23,3 % (312 cas) sont des intérimaires et 10,2 % (137 cas) sont sous contrat à durée déterminée. Pour l'INRS, bien que non représentatives d'un point de vue statistique, "ces données montrent une tendance : les risques sont plus élevés pour ceux qui viennent d'être embauchés."

Les causes de la vulnérabilité des nouveaux embauchés

Selon l'INRS, la vulnérabilité spécifique des nouveaux embauchés, tels que les travailleurs temporaires, s'explique notamment par les caractéristiques suivantes :

- "ils manquent d'expérience et de repères et ne connaissent pas bien leurs limites";
- "ils n'osent pas poser toutes les questions (par manque de confiance en eux ou pour faire bonne impression)", voire "imitent des comportements à risque pour accélérer leur intégration".

La responsabilité des sociétés d'interim

Lorsque le nouveau venu est recruté auprès d'une société d'interim, celle-ci est la première responsable de sa sécurité. Elle doit notamment veiller à bien identifier le besoin de l'entreprise d'accueil et s'assurer que le travailleur envoyé est en mesure d'y répondre pleinement. Elle doit notamment demander à l'entreprise de donner les précisions nécessaires à l'identification d'un risque spécifique. À titre d'exemple, un jardinier, même très expérimenté, peut n'avoir jamais travaillé à la taille des branches supérieures de grands arbres et ignorer les règles de sécurité qu'il convient d'observer dans une telle situation de travail... Les sociétés d'intérim doivent aussi s'assurer de l'exactitude des compétences annoncées par les travailleurs intérimaires. La compétence est en effet une première assurance contre l'accident.



La responsabilité de l'entreprise d'accueil

Pour améliorer la sécurité des travailleurs intérimaires et saisonniers, les entreprises d'accueil doivent d'abord changer de regard sur ces personnels. Le travailleur intérimaire ou saisonnier n'est pas nécessairement "prêt à l'emploi". Il a besoin, comme tous les autres travailleurs, d'explications, de formation et d'un temps d'adaptation. Comme le précise l'INRS, il est crucial de "prendre le temps de délivrer des informations indispensables au travail de l'intérimaire : description du poste, apprentissage des gestes, des modes opératoires, de l'environnement, des interventions prévisibles, facteurs de risques liés au travail, mesures de prévention associées, consignes d'évacuation et de premiers secours..." Certes, il s'agit là d'un investissement en termes de temps. Mais il sera vite récompensé, car ces consignes contribuent aussi à l'efficacité du travailleur embauché. Lorsque c'est possible, cette formation initiale peut être complétée par un accompagnement du saisonnier par une personne capable de l'aider et le conseiller en cas de difficulté.

La responsabilité du travailleur temporaire

Toutefois, la sécurité relève aussi de la responsabilité de l'intérimaire. Comme tout travailleur, il est également responsable de sa propre sécurité. Même s'il cherche à plaire et à prouver ses compétences, il ne doit pas hésiter à poser des questions aux supérieurs ou à ses collègues plus expérimentés. Il doit, enfin, refuser les missions pour lesquelles il n'est pas parfaitement qualifié et qui présenteront donc pour lui une dangerosité accrue. ■

Pour aller plus loin : Une liste complète de recommandations pour améliorer la sécurité des travailleurs temporaires et saisonniers peut être consultée sur le site Internet de l'INRS (www.inrs.fr).

Dans notre bibliothèque

Mois après mois, les experts de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale afin de présenter aux lecteurs d'Altersécurité un panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les leurs. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.



Conditions de travail. Bilan 2010

par la Direction Générale du Travail, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, avril 2011, 394 p., librement téléchargeable sur le site du ministère (www.travail-emploi-sante.gouv.fr).

Comme chaque année, ce rapport présente le système français de prévention, les principaux volets de la politique conduite en 2010 en matière de santé et sécurité au travail ainsi que le cadre et les actions de l'Union européenne. Il développe les principaux résultats des plus récentes enquêtes statistiques permettant d'appréhender l'état des conditions de travail et de la sécurité sur les lieux de travail. Il présente également les actions prioritaires, nationales et territoriales, menées en lien avec le Plan santé au travail 2010-2014. ■

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité
 Directeur de publication : Emmanuel Pochet
 Courriel : info@point-org.org - www.altersecurite.org

La publication du mois :

Promouvoir les liens intergénérationnels : un atout pour la sécurité et la santé au travail

Au Québec, l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur affaires sociales (ASSTSAS) effectue un travail remarquable de diffusion des bonnes pratiques. Celui-ci est notamment disponible via son magazine trimestriel : *Objectif Prévention*.

Son dernier numéro est ainsi consacré à la promotion des liens intergénérationnels. "Dans un contexte de vieillissement de la main-d'œuvre jumelé aux défis de l'attraction et de la rétention du personnel dans notre secteur, la promotion des liens entre les générations de travailleurs devient une option à favoriser. De nombreuses expériences montrent des bénéfices importants en termes de santé et de sécurité du travail (SST) pour les équipes en place et les nouveaux travailleurs."

Des "cercles de legs" pour transmettre le savoir-faire informel

Comme à l'accoutumée, des expériences concrètes sont rapportées, comme celles des "cercles de legs" mis en place par le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) La Pommeraie. Grâce à ceux-ci, "les employés en fin de carrière peuvent faire le bilan de leur cheminement professionnel, identifier ce qu'ils ont de plus précieux à léguer aux autres générations et profiter d'une formation sur mesure et d'un soutien continu pour le faire en toute confiance."

Il n'y a pas d'âge pour la santé et la sécurité du travail !

La pénurie croissante de personnel entraîne par le départ à la retraite des travailleurs vieillissants amène les directions des ressources humaines à approuver certains changements. Les projets mis de l'avant pour favoriser le maintien en emploi de ces travailleurs proposent le plus souvent des aménagements de types administratifs et salariaux. Afin d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire, ces projets devraient aussi prévoir des mesures de prévention qui tiennent compte des particularités associées au phénomène de vieillissement du personnel.

Les lésions professionnelles

Les statistiques des lésions indémnifiées par la CSST pour la période de 2000 à 2002, et ce, pour tous les secteurs d'activités confondus, montrent un taux de fréquence légèrement plus élevé chez les travailleurs plus jeunes (moins de 45 ans). En contrepartie, l'indice de gravité est plus élevé chez les travailleurs de 45 ans et plus, avec une durée moyenne d'indemnification de 59 jours, comparativement à 70 jours pour les plus jeunes.

Les projets mis de l'avant pour favoriser le maintien en emploi des travailleurs vieillissants proposent le plus souvent des aménagements de types administratifs et salariaux.

Les années perméables sont plus importantes chez les 45 ans et plus (16,3 % et 10,3 % pour les plus jeunes). En ce qui concerne le secteur de la santé et des services sociaux, les statistiques de 2008 montrent que les risques de chute sont plus importants chez les travailleurs de 50 ans et plus. En matière de troubles musculo-squelettiques (TMS), le tableau 1 indique un taux d'incidence moins élevé chez les travailleurs plus âgés. Par ailleurs, conformément aux données pour l'ensemble des secteurs industriels, un rapport de l'INRS¹ montre que la période de consolidation des TMS n'est pas plus longue chez les travailleurs plus âgés.

Taux d'incidence des TMS indémnifiés par la CSST selon le groupe d'âge (2006) - secteur de la santé et des services sociaux¹

| Groupe d'âge | Nombre de TMS | Nombre ET* | Taux d'incidence |
|--------------|---------------|------------|------------------|
| < 25 ans | 609 | 23 162 | 26,3 % |
| 25 - 39 ans | 2 571 | 92 688 | 27,7 % |
| 40 - 49 ans | 2 440 | 94 559 | 25,8 % |
| 50 ans et + | 1 653 | 66 278 | 24,2 % |

*Nombre de travailleurs équivalents temps complet.

Source : INRS - Vol. 34, n° 3, 2011

Enrichissement mutuel, notamment en terme de SST

De la sorte, "le travailleur chevronné aura l'opportunité de procéder à l'identification et à la valorisation des compétences informelles qu'il a développées au cours de ses années de pratique professionnelle. Il pourra alors transmettre ses savoirs ainsi que ses trucs de prévention à ses collègues. L'échange avec des jeunes travailleurs, formés à l'utilisation de nouvelles techniques, constituera aussi un facteur dynamisant et enrichissant". Si bien que les liens intergénérationnels restaurés seront gages de progrès pour tous et aussi pour l'organisation. ■

Pour aller plus loin : Dossier "Travailleurs expérimentés : un savoir-faire à préserver !", in *Objectif Prévention*, Vol. 34, n° 3, juin 2011, librement consultable sur www.asstsas.qc.ca.

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

11, rue Albert 1er - 92210 Saint-Cloud - Tél : 01 46 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels : www.evrp.org

Formation Sauveteur Secouriste du Travail : www.sauveteur-secouriste-du-travail.org

La collection complète d'Altersécurité : www.altersecurite.org